DEC10006INP

Décision portant nomination de Monsieur MONIEZ Marc en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Marc MONIEZ, Directeur de Recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'élaboration de la revue annuelle « Les Images de la Physique » publiée par l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Marc MONIEZ demeure affecté au Laboratoire de l'accélérateur linéaire – UMR8607 (LAL), Université de Paris 11 Paris-Sud, bâtiment 200, BP 34, 91898 Orsay cedex.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, Monsieur Marc MONIEZ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 04 - Ile-de-France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 03 01/8011

Alain FUCHS



25 (19300)

www.cnrs.fr

Campus Gerard-Mégle 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00 01 44 96 49 13

Depasser les frontières Advancing the frontièrs